

L'économie collaborative, un objet difficile à cerner

 alternatives-economiques.fr/leconomie-collaborative-un-objet-difficile-a-cerner/00051059

Igor Martinache 01/12/2016 *Alternatives Economiques* n°363

1. Une nébuleuse d'activités et d'acteurs

Quel est le rapport entre un vide-grenier, un système d'échange local, les plates-formes de *crowdfunding* ou les mastodontes du Web que sont Uber et Airbnb ? Tous relèvent de ce que l'on appelle l'économie collaborative. L'essayiste Rachel Botsman la définit comme "*un système économique constitué de réseaux décentralisés et de places de marché qui dégage de la valeur d'actifs sous-utilisés par la mise en relation de leurs propriétaires avec ceux qui en ont besoin, en contournant les intermédiaires traditionnels*". De ce point de vue, les animateurs de ces réseaux peuvent tout aussi bien être de simples particuliers que des associations sans but lucratif ou des multinationales.

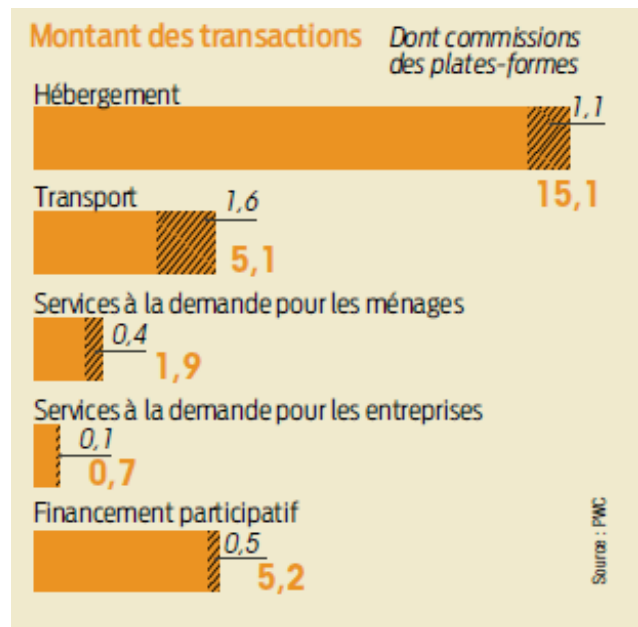
A l'instar d'Internet lui-même qui, sans inventer ces pratiques, a permis leur diffusion à une échelle plus large, les orientations idéologiques des entrepreneurs de l'économie collaborative sont multiples. A côté du libéralisme économique le plus débridé, certains se revendiquent de l'économie du don*, de celle du libre** ou encore de l'économie circulaire et de fonctionnalité***. Les activités engagées peuvent elles-mêmes être classées en quatre grandes catégories de pratiques, selon Rachel Botsman et Roo Rogers : la consommation collaborative, qui concerne l'organisation des échanges et de la consommation (location entre particuliers, systèmes d'échange locaux ou monnaies complémentaires) ; la réparation et la fabrication d'objets (*Fab Labs, hackerspaces*, etc.) ; le financement participatif de projets (*crowdfunding*, etc.) ; le partage de savoirs (encyclopédies collaboratives, cours massifs en ligne, etc.).

Montant des transactions de l'économie collaborative en Europe en 2015 et des commissions des plates-formes, en milliards d'euros

[>Voir le graphique](#)

Montant des transactions de l'économie collaborative en Europe en 2015 et des commissions des plates-formes, en milliards d'euros

La consommation collaborative concerne elle-même, outre l'échange de services ou la mise à disposition de petits équipements à usage ponctuel, principalement quatre domaines : le logement (habitat partagé, colocation, échange de logements...), la mobilité (autopartage, covoiturage sur de courts ou longs trajets...), l'alimentation (associations pour le maintien de l'agriculture paysanne, réseaux de consommateurs en circuit court, etc.) et l'énergie (coproduction ou achat groupé). Dans chacun de ces cas, comme le rappelle le député Pascal Terrasse, auteur d'un récent rapport parlementaire sur le sujet (voir "En savoir plus"), la multiplicité des intervenants implique d'être attentif à leurs motivations, et en particulier aux types de rétribution qui président aux échanges (dons, échange ou vente), mais aussi et surtout à la manière dont la valeur ainsi générée est partagée entre les participants. Les plates-formes qui organisent la mise en relation des échangeurs peuvent elles-mêmes se rémunérer de diverses manières : commission, publicité, abonnement, mécénat, vente d'options payantes... Elles peuvent même agir totalement bénévolement. Les modèles économiques en vigueur sont d'une telle variété que leurs potentialités pour l'avenir peuvent apparaître radicalement opposées selon la direction où l'on regarde.



2. Des utopies concrètes ressuscitant le commun ?

Pour les plus enthousiastes, l'économie collaborative, ou du moins certaines de ses composantes, constitue une véritable "utopie concrète". Celle-ci consiste à inventer et à expérimenter des manières de produire et d'échanger alternatives au système capitaliste et marchand dominant. On peut penser à cet égard aux systèmes d'échange locaux (SEL), qui fleurissent depuis la seconde moitié des années 1980. Généralement adossés à une monnaie complémentaire fondante****, ces réseaux de proximité organisent des échanges de gré à gré entre leurs membres sur une base équitable, où toute heure de travail doit en valoir une autre, même si les parties sont souvent en pratique laissées libres de fixer leurs prix.

Montant total des transactions et commissions des plates-formes numériques de l'économie collaborative en Europe, en milliards d'euros

[>Voir le graphique](#)

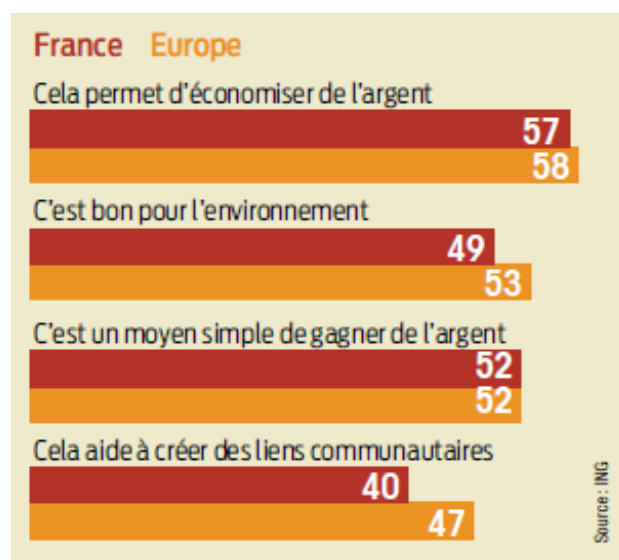
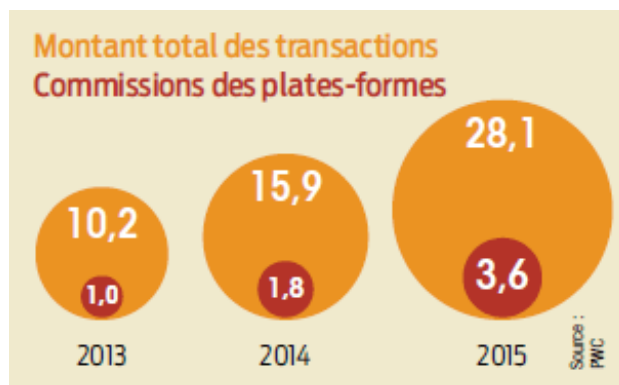
Montant total des transactions et commissions des plates-formes numériques de l'économie collaborative en Europe, en milliards d'euros

Facteurs de recours à l'économie collaborative en 2015 (part des réponses "très important" ou "important"), en %

>Voir le graphique

Facteurs de recours à l'économie collaborative en 2015 (part des réponses "très important" ou "important"), en %

Autre exemple : les *hackerspaces*. Tout un chacun peut venir librement dans ces lieux pour programmer et bricoler avec le matériel informatique, souvent récupéré, laissé à disposition, mais aussi échanger, monter des projets collectifs, voire se livrer à toutes sortes d'activités (cuisine, cours de langues ou culture de champignons !). Les *hackers* qui peuplent ces espaces sont des *makers* qui entendent mettre leurs compétences informatiques au service de la construction d'un monde meilleur, et en particulier d'une autre manière de travailler et de vivre ensemble.



De même, certaines initiatives appuyées sur le numérique entendent révolutionner notre rapport à la propriété, qu'il s'agisse des objets que nous utilisons occasionnellement, mais aussi de l'automobile (autopartage, covoiturage), du logement (habitat partagé ou échanges *via* des plates-formes comme GuestToGuest) ou encore du financement direct de projets associatifs ou artistiques (Ulule, KissKissBankBank, HelloAsso, etc.).

L'essor de l'économie collaborative s'accompagne d'ailleurs d'un engouement intellectuel et politique renouvelé pour le concept de "commun". Puisant ses racines dans les droits romain et médiéval, cette notion désigne des biens qui ne font pas l'objet d'une appropriation (qu'elle soit privée ou publique), mais d'un droit d'usage reconnu à une communauté particulière dont les membres sont ainsi liés par des obligations réciproques. En s'appuyant sur de multiples études de cas, l'économiste Elinor Ostrom a notamment montré que des communautés auto-organisées étaient capables de gérer de manière durable de tels biens communs****.

Pour certains, les connaissances et contenus véhiculés par la Toile, voire le réseau lui-même, constituent de nouveaux biens communs. Cependant, à la différence de leurs "ancêtres" (prés communaux et autres ressources naturelles), si ces communs du XXI^e siècle ne sont pas rivaux (ils peuvent être consommés par plusieurs agents sans entraîner de pertes), leur production présente un certain coût. Ils peuvent en outre faire l'objet d'usages marchands, ce qui entretient le doute sur la nature du "partage", censé être au cœur de l'économie collaborative.

3. Une aubaine pour des capitalistes peu scrupuleux ?

En nouant une relation directe auprès d'un petit agriculteur dont elles préachètent la production, plus de 50 000 familles regroupées dans plus de 1 600 associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (Amap) sont engagées dans une critique en actes du système industriel de production et de distribution alimentaire. Il est en revanche plus douteux que ce soit une démarche militante qui guide les millions d'utilisateurs d'Airbnb, de BlaBlaCar ou du Bon coin.

On s'épuiserait néanmoins à chercher à tracer une ligne de démarcation nette entre, d'un côté, des acteurs vertueux de l'économie collaborative, avant tout soucieux de sortir par ces pratiques d'un modèle de société destructeur de la nature et des liens sociaux et, de l'autre, des opportunistes cherchant simplement à réaliser une bonne affaire. Dans une récente étude du Crédoc, 67 % des personnes interrogées déclarent recourir à l'économie collaborative avant tout pour des motivations financières, sans pour autant exclure la recherche de liens sociaux supplémentaires ou la diminution de leur impact écologique.

Sur son versant numérique, l'économie collaborative se traduit le plus souvent par la constitution de monopoles de niches, en vertu des effets de réseau***** : quelques mastodontes du Web mettent ainsi en contact ponctuel des utilisateurs atomisés. Pour pallier l'anonymat qui en découle, des mécanismes d'évaluation réciproque entre offreurs et demandeurs de service sont mis en place et se substituent à la confiance interpersonnelle. Une gestion de et par la réputation qui implique aussi de nouvelles formes d'inégalités et de contrôle social.

L'impact de l'économie collaborative en termes de lien social est ainsi plus ambivalent que ne le clament certains de ses partisans, prompts à souligner les rapprochements qu'elle favorise. La rapidité avec laquelle la plate-forme d'hébergement payant Airbnb a évincé Couchsurfing, où les hôtes sont bénévoles, est en soi éloquente. De même, l'économie collaborative, loin de remettre en cause le modèle de la propriété privée, tend plutôt à le conforter, *via* les revenus qu'elle permet d'en tirer.

Zoom Un cadre réglementaire qui reste à inventer

Qu'on se le dise : Internet n'a pas inventé l'économie collaborative. Les bonnes vieilles brocantes représentent encore près de 80 % des 2,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires estimé de ce secteur dans l'Hexagone, sans parler des échanges non marchands dans le cercle de voisinage et des coups de main en tous genres. Reste que son mariage avec le numérique l'a littéralement fait changer d'échelle, ce qui implique d'inventer de nouvelles règles pour garantir une confiance dans les échanges, mais aussi pour éviter un contournement des règles sociales et fiscales que certaines plates-formes pratiquent déjà allègrement.

Des villes comme Barcelone ou Paris ont pris des mesures pour empêcher que d'aucuns ne détournent le partage occasionnel de logements en hôtellerie clandestine de fait, amplifiant ainsi la spéculation immobilière. De même, des assureurs ont adapté leur offre pour prendre en compte certaines formes de partage. Dans plusieurs pays, et notamment aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, des tribunaux ont reconnu la subordination des chauffeurs de la plate-forme Uber et leur ont accordé un statut de salariés.

Toute une série de propositions ont été avancées par plusieurs rapports officiels récents afin de garantir les droits des travailleurs collaboratifs, notamment en matière de protection sociale, de formation et de représentation collective, mais aussi pour réguler la concurrence et l'utilisation des données sans pour autant entraver le développement de ces activités.

C'est un équilibre délicat à trouver, qui implique notamment des moyens de contrôle renforcés pour les autorités, mais aussi une certaine harmonisation internationale. En fait, c'est sans doute en matière politique que l'économie collaborative nous invite à être le plus innovant.

Enfin, sur le plan écologique, les résultats sont également mitigés. D'après les chercheurs des Pionniers du collaboratif (Pico), les biens "partageables", que l'on peut mettre en commun ou qui font l'objet de dons en chaîne, au premier rang desquels le textile et l'automobile, représentent 23 % des dépenses de consommation des ménages, mais 33 % des déchets qu'ils produisent. Les pratiques de mutualisation (cas de l'auto-partage, du covoiturage ou encore d'une perceuse que l'on n'utilise que quelques fois dans l'année) ou de réemploi (la poussette laissée à la cave quand les enfants ont grandi) pourraient potentiellement réduire la production et améliorer la qualité des biens pour qu'ils soient plus durables. Mais réciproquement, les gains de pouvoir d'achat qu'elles entraînent produisent des effets rebond***** sous la forme de consommations ou de déplacements supplémentaires. Certaines estimations suggèrent ainsi que l'essor du covoiturage grâce à BlaBlaCar n'a pas réduit la circulation automobile, mais a simplement permis des déplacements qui n'auraient pas eu lieu autrement.

La principale menace dont est porteuse l'économie collaborative reste cependant ce que l'on appelle l'"ubérisation" de l'emploi. Sous couvert de mettre en relation des consommateurs et des prestataires ayant le statut d'auto-entrepreneurs, cette économie dissimule en réalité un travail à la tâche subordonné, où les exécutants doivent eux-mêmes fournir leur outil de travail et ne sont que formellement libres de refuser une commission, au risque d'être exclus par la plate-forme intermédiaire.

Quant à cette dernière, elle empoche une commission généralement supérieure au revenu net des prestataires, sans assumer les risques de l'activité. Dans le cas d'Uber, les chauffeurs peuvent espérer un gain de 750 à 900 euros mensuels pour 70 heures de travail hebdomadaires : c'est donc une véritable exploitation dont sont majoritairement victimes des jeunes non diplômés issus des quartiers pauvres.

Cette remise en cause frontale du salariat se diffuse d'autant plus facilement qu'elle exerce une concurrence sociofiscale déloyale vis-à-vis des concurrents traditionnels. Les zélés du capitalisme n'auraient pas osé rêver d'un tel modèle qui leur permet d'externaliser quasi totalement les facteurs de production dont ils tirent profit ! C'est sans doute ce qui explique pourquoi il fait l'objet de vives contestations (voir encadré). En somme, l'avenir de l'économie collaborative n'est pas encore écrit : tout dépendra de ce que l'on en fait, et en particulier du cadre que l'on va lui appliquer.

Notes

1. "Defining the Shared Economy : What is Collaborative Consumption and What isn't ?", par Rachel Botsman, *Fastcoexist.com*, 27 mai 2015.
2. "Comprendre l'économie collaborative et ses promesses à travers ses fondements théoriques", par David Massé, Simon Borel et Damien Demailly, Iddri, *Working Paper* n° 5, 15 juillet 2015.
3. *What's Mine is Yours. The Rise of Collaborative Consumption*, par Rachel Botsman et Roo Rogers, Harper & Collins, 2011.
4. Voir par exemple *Commun. Essai sur la révolution au XXIe siècle*, par Pierre Dardot et Christian Laval, La Découverte, 2014, ou *Le retour des communs. La crise de l'idéologie propriétaire*, par Benjamin Coriat (dir.), Les liens qui libèrent, 2015.
5. "Société collaborative : l'argent d'abord, le partage aussi", par Régis Bigot, Emilie Daudey et Sandra Hoibian, *Notes de synthèse du Crédoc* n° 274, avril 2015.
6. "Economie du partage : enjeux et opportunités pour la transition écologique", par Damien Dailly et Anne-Sophie Nouvel, *Iddri Study* n° 3, 14 juillet 2014.
7. Voir "Uber : le mirage entrepreneurial", *Alternatives Economiques* n° 360, septembre 2016.

* **Economie du don**

Pratiques qui font primer les relations non monétaires entre les parties impliquées dans les échanges de biens et de services.

** **Economie du libre**

mouvement social surtout présent dans le numérique qui prône, en rupture avec la propriété intellectuelle privée, un accès libre aux ressources (connaissances, codes sources des logiciels...), avec notamment la conviction que cela favorise le développement de l'intelligence collective.

*** **Economie circulaire et de fonctionnalité**

Modèles économiques qui consistent respectivement à chercher à recycler l'ensemble des matériaux utilisés et à commercialiser l'usage d'un bien plutôt que le bien lui-même. Ils convergent dans le souci d'une meilleure utilisation des ressources.

**** **Monnaie fondante**

Monnaie qui se déprécie au fil du temps afin de dissuader sa thésaurisation.

***** **Bien commun**

Ressource rivale et non exclusive, c'est-à-dire existant en quantité limitée mais faisant l'objet d'un usage collectif.

***** **Effet de réseau**

Phénomène par lequel l'utilité réelle d'une technique ou d'un produit augmente avec la quantité de ses utilisateurs.

***** **Effet rebond**

Augmentation de la consommation d'une ressource consécutive à des gains d'efficacité (énergétique par exemple) entraînant une baisse de son prix.